

Édité le 16 juillet 2026

LE JAM : APPEL A PARTENARIAT CULTUREL

Intégrer le collectif d'acteurs du Jam, le « labo culturel des jeunes », pour développer la pratique artistique amateur qui plaît aux 11 – 28 ans

Vous êtes une association culturelle de La Chapelle-sur-Erdre ou de ses environs, spécialisée dans la pratique artistique amateur auprès des jeunes ? Vous cherchez un ancrage inspirant pour développer vos projets et collaborer avec d'autres structures ? Le Jam vous ouvre ses portes ! La Ville de La Chapelle-sur-Erdre vous propose un véritable partenariat durable (3 ans) pour faire vibrer la scène amateur locale et co-construire la culture de demain avec et pour les 11-28 ans.

1. Contexte : La politique culturelle de la Ville et le projet du Jam

Une politique orientée "Droits Culturels"

La commune de La Chapelle-sur-Erdre compte environ 21 000 habitants, dont près de 19 % ont entre 11 et 28 ans. Riche d'un tissu culturel dynamique (avec le centre culturel Capellia, le centre socioculturel « Maison pour Tous », l'association La Salamandre, l'école de musique AMEG...) la Ville souhaite franchir une nouvelle étape.

À travers la réouverture du Jam en 2026 confiée au service culture, la municipalité place les droits culturels au cœur de son action. L'enjeu consiste à ne plus considérer les jeunes comme de simples spectateurs, mais comme des acteurs culturels à part entière, porteurs d'expressions et de compétences à valoriser.

Le Jam au cœur d'un écosystème culturel/jeunesse

Situé rue Beauregard, le Jam est implanté au sein du pôle Mazaire (comprenant le skatepark David Eugène, le secteur J pour les 12-17 ans et le Point Information Jeunesse). Idéalement placé à proximité d'un groupe scolaire et d'un collège, le Jam s'affirme comme le « **Labo culturel des jeunes** ».

L'esprit « Labo » : Un espace de création et d'expérimentation afin de coller aux pratiques culturelles changeantes des jeunes.

L'ouverture à la culture : Un lieu qui met en valeur les disciplines artistiques qui passionnent la jeunesse (danse hip-hop, stand-up, théâtre d'impro, musiques actuelles, création vidéo, MAO, beatbox, rap, slam, mapping...).

Un lieu référence : Face à l'attractivité de la métropole nantaise, le Jam souhaite devenir un lieu d'identification fort, valorisé par la recommandation des jeunes entre eux.

La co-construction avec des partenaires : Le Jam vise à développer des collaborations avec des structures culturelles du territoire (Mixt, Zénith, Rendez-Vous de l'Erdre...) ainsi que des partenariats durables avec des associations locales souhaitant s'investir dans le projet et la vie du lieu. L'école de musique AMEG et l'association Batala sont déjà des partenaires conventionnés du Jam.

2. Description de l'équipement

Le Jam est constitué :

- d' un espace scénique de 46,9 m² ;
- d'une fosse de 89,15 m² (équipé d'un espace bar), offrant une jauge de 180 personnes debout ;
- un studio de pratique musicale de 22m² équipé d'un système de sonorisation intramuros ;
- un hall d'accueil avec des WC ;
- deux studios externalisés au sein de l'école de musique AMEG (à 5 minutes en voiture du Jam).

Note d'aménagement : La salle ne dispose pas de miroirs ni de vestiaires fixes. La Ville invite les collectifs et associations à s'adapter à cette configuration (matériel mobile) et reste entièrement ouverte à des initiatives de co-aménagement de l'espace.

3. Description du projet attendu / Les critères de sélection

Le Jam souhaite accueillir des associations partenaires pour dispenser des sessions de **pratiques artistiques amateurs régulières ou ponctuelles** (cours hebdomadaires, stages durant les vacances scolaires, masterclass, ateliers thématiques...).

Les attentes clés du projet :

- **Adéquation avec le projet du Jam, labo culturel des jeunes :** proposer des activités culturelles qui plaisent aux jeunes (danse hip-hop, stand up, théâtre d'impro, musiques actuelles, création vidéo, musique assistée par ordinateur, rap, slam, mapping...) ;
- **Ciblage pédagogique adapté :** L'association peut s'adresser à l'ensemble de la tranche d'âge (11-28 ans) ou choisir de se spécialiser sur un segment précis (ex: les 11-15 ans ou les 16-28 ans) pour garantir un accompagnement de qualité. ;
- **Ancrage fort sur le territoire chapelain :** participer à la dynamique de la ville (participation aux actions initiées par la Ville) ainsi qu'à la vie du lieu en lien avec la Ville et les partenaires du Jam (créer des projets avec les autres associations partenaires, participer aux temps forts du Jam...) ;
- **Cohérence déontologique :** Les projets proposés doivent s'inscrire en cohérence avec les valeurs du Plan Éducatif Local ([PEL](#)) de la Commune ainsi qu'avec les valeurs de la République française (laïcité, égalité, lutte contre toutes les formes de discriminations).
- **Création de lien social :** Les pratiques doivent s'adresser à tous les jeunes, en favorisant la découverte, les échanges et l'épanouissement.

4. Engagements réciproques : Construire un partenariat durable

Le partenariat proposé n'est pas une simple mise à disposition gratuite de locaux, mais un contrat d'engagement mutuel sur 3 ans (convention d'un an renouvelable deux fois) visant à faire vivre le Jam de manière collective.

Les engagements de l'association partenaire :

- **Vie du lieu & réseau** : Participer activement aux temps forts du Jam, impulser et s'impliquer dans les projets transversaux avec les autres associations résidentes et participer aux actions d'animation initiées par la Ville ;
- **Présence collective obligatoire** : Deux réunions (individuelle puis avec le collectif d'associations) obligatoires auront lieu chaque fin de saison (en mai). Ces réunions seront un temps d'échanges afin d'améliorer la mutualisation de la salle et la corrélation entre le projet du Jam et le projet culturel porté par l'association et le collectif d'associations ;
- **Rapport de confiance** : Échanger de manière réactive et respectueuse avec la Mairie et les usagers. Les référents (membre du bureau et salariés) doivent être identifiés et joignables nominativement.
- **Communication** : intégration d'éléments de communication du Jam sur les supports de communication des projets qui s'y déroulent ;
- **Accessibilité financière** : Établir une tarification abordable pour les usagers (jeunes) ;
- **Sécurité & responsabilité** : Assurer la sécurité des séances (respect des normes incendie, évacuation), fournir une attestation d'assurance RC et respecter l'état de propreté et d'agencement du matériel mis à disposition ;
- **Prévention & formation** : S'engager à former ses encadrants à l'accueil du jeune public et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VHSS) – une formation collective dédiée pourra être organisée et financée par la Ville fin 2026.

Les engagements de la Ville de La Chapelle-sur-Erdre :

- **Mise à disposition gracieuse** : Accès aux locaux du Jam (grande salle ou studio) selon un planning d'occupation concerté et défini en amont avec le collectif (période d'activité du 5 octobre 2026 au 30 juin 2029) ;
- **Soutien à la visibilité** : Relais et promotion des activités de l'association sur l'ensemble des réseaux de communication de la Ville (magazine municipal, newsletters, réseaux sociaux, affichage institutionnel) ;
- **Rapport de confiance** : échanger de manière réactive et respectueuse avec l'association. Les référents (élus et salariés) seront identifiés et joignables.

5. Candidature : Conditions et modalités de dépôt

Qui peut candidater ?

Toute association à but non lucratif – loi 1901 (ou collectif d'associations) ayant des activités culturelles dédiées à la jeunesse en règle vis-à-vis des obligations fiscales, sociales et de la législation française en vigueur.

Contenu du dossier de candidature

Votre dossier doit comporter les éléments suivants :

Volet projet

- Présentation de l'association ou du collectif d'associations (plaquette, références, projets déjà portés dans le domaine culturel et/ou auprès des jeunes, partenariat avec d'autres collectivités...);
- Liens et motivations à intégrer le projet culturel du Jam, « labo culturel des jeunes »;
- Description des activités proposées (disciplines artistiques abordées, posture pédagogique, créneaux envisagés, nombre de participants par créneaux, découpage par tranches d'âges...);
- Présentation de l'équipe pédagogique et artistique : nom, prénom, expérience/parcours professionnel, discipline enseignée.

Volet partenarial

- Partenariats envisagés avec la Ville et avec ses partenaires (temps forts et vie au Jam, manifestations publiques type Fête de la musique ou Urban Culture...).

Volet administratif et financier

- Nom de l'association et siège social dans le département 44 ;
- Coordonnées (mail, téléphone), identité et fonction du responsable de la demande ;
- Copie des statuts à jour ;
- Dernier rapport d'activité ou Compte-rendu de la dernière Assemblée Générale ;
- Budget prévisionnel pour l'exercice 2026/2027 (ou année civile 2027);
- Grille tarifaire appliquée aux usagers et mode de calcul des frais d'inscription.

L'association pourra compléter ces informations de toutes précisions qu'elle estimera utile à la bonne appréciation du projet qu'elle dépose.

Échéancier

- Date limite de dépôt des dossiers : **18 août 2026**
- Pré-sélection des candidats : entre le 19 et le 21 août 2026
- Entretiens au Jam des candidats pré-sélectionnés : entre le 24 et le 28 août
- Réponse : 31 août 2026
- Possibilité de participer à la manifestation « Vitrine des associations » à la Chapelle-sur-Erdre le samedi 5 septembre
- Rédaction et signature de la convention : jusqu'au 11 septembre 2026
- Prise d'effet du partenariat et mise à disposition des locaux : à partir du 5 octobre 2026

Dépôt

Le dossier complet est à adresser par mail à lejam@lachapellesurerdre.fr

Capacité maximale 5Mo. En cas d'utilisation de liens de transfert temporaires type WeTransfer, l'association s'engage à renouveler l'envoi si le lien expire avant traitement.

Un accusé de réception vous sera envoyé par mail à réception de votre dossier.

Contact :

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Agathe Péneau, la coordinatrice du Jam sur lejam@lachapellesurerdre.fr ou au 07 60 69 76 78, **du 20 au 24 juillet 2026.**

<https://www.sortiralachapellesurerdre.fr/jam> (Le site du Jam sera mis à jour prochainement)